

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2025

DELIBERATION N°CP2025- 12/1/1 DOSSIER N°7221	CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, L'ETAT, LA POLICE NATIONALE ET LA GENDARMERIE NATIONALE CONCERNANT LE POSTE DE L'INTERVENANTE SOCIALE EN COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG)
---	--

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avaient donné pouvoir :

Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Marinette JOUANNETAUD à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Eric BODEAU
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Philippe BAYOL
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Laurent DAULNY

Absent(s) - excusé(s) :

Hélène FAIVRE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Service Ressource Partagé*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL
DÉPARTEMENTAL, L'ETAT, LA POLICE NATIONALE ET LA GENDARMERIE
NATIONALE CONCERNANT LE POSTE DE L'INTERVENANTE SOCIALE EN
COMMISSARIAT ET GENDARMERIE (ISCG)**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de

compétence à la Commission Permanente,

VU la circulaire interministérielle n°NOR/INT/K/06/30043/J du 1er août 2006 ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2025-12/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les deux conventions de partenariat entre le Conseil départemental, l'État, la Police Nationale et la Gendarmerie de la Creuse.

Les conventions annexées à la présente délibération entreront en vigueur dès leur signature et resteront applicables pour une durée de trois ans.

Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET